

COPIE NON OFFICIELLE.

**À ÊTRE ENTÉRINÉE PAR LE CONSEIL À LA SÉANCE DU
9 SEPTEMBRE PROCHAIN**

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ALBERT, SIÈGE CE 19 AOÛT 2024 À 19 H, AU 1245, RUE
PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
DOMINIQUE POULIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Monsieur François Gosselin	Conseiller numéro 2
Monsieur Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
Monsieur Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Est absente à cette séance :

Madame Pascale Boilard	Conseillère numéro 1
------------------------	----------------------

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire.

Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;
3. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024 et du journal des salaires de juillet 2024;
4. Période de question de l'assistance;
5. Résolution : Règlement 2024-03 – Tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur les rues Lafrance et Lacharité;
6. Résolution : Règlement 2024-04 – Tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur les rues Landry et Tardif;
7. Résolution : Programme d'aide à la voirie locale – signature d'un avenant à la convention ;
8. Résolution : Révision de la Loi sur la fiscalité municipale, services de la Sécurité du Québec ;
9. Résolution : Dossier DD955, ratification de la transaction du 1^{er} août 2024;
10. Ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMQ), signalisation de la Route St-Albert à la rue Principale ;
11. Résolution : abattement d'un arbre, face au 1, avenue des Pins ;
12. Résolution : avance de fonds aux Loisirs Saint-Albert ;

13. Avis de motion : règlement modifiant le paiement des droits de mutation ;
14. Bilan financier Comité 12-18, salle Georges Lacharité ;
15. ADMQ : colloque de zone 17 octobre 2024 ;
16. Journée des personnes âgées 2024 : demande de partenariat de la Table de concertation des aînés de la MRC d'Arthabaska ;
17. Points d'information;
18. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
19. Affaires nouvelles de l'assistance;
20. Questions diverses;
21. Levée de la séance ordinaire du 19 août 2024.

OUVERTURE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Mot du maire

La fête familiale annoncé au début de l'été a eu lieu le vendredi le 16 août dernier. Elle coïncidait avec la fermeture du camp de jour. Il y a eu une très grande participation. Un reportage complet aura lieu dans l'édition du journal d'octobre. Merci aux membres du comité organisateur.

L'été est avancé. C'est la rentrée scolaire et la fin des vacances estivales pour plusieurs. Cela annonce la reprise des activités. Il en est de même pour le conseil municipal. Au cours des prochaines semaines, nous allons aborder plusieurs dossiers qui auront un impact sur le budget 2025. Ce sera l'occasion de faire un retour sur la planification stratégique abordée en 2022 qui était axée sur le développement communautaire. Pour la fin du présent mandat, nous allons identifier plus précisément les enjeux importants aux niveaux financier et opérationnel. Ce sera un exercice important.

Je vous rappelle qu'à la dernière séance le 8 juillet, le conseil a convenu que le procès-verbal serait dorénavant disponible sur le site web dès qu'il aura été rédigé et ce avant son approbation le mois suivant. Cela permettra une diffusion plus rapide de son contenu et ainsi permettre aux citoyens d'être informés plus rapidement.

Toujours à la dernière rencontre, il y a eu le dépôt du rapport de service et sécurité incendie. Je vais faire un rappel sur les éléments importants à surveiller en matière de sécurité le mois prochain. Je termine en félicitant Mme Pascale Boislard, élue municipale, pour la venue d'un nouvel enfant.

2024-08-166

1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-167

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-168

3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2024

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 262 154,45 \$;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024 de la Municipalité de Saint-Albert;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 31 juillet 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 262 154,45 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 19 août 2024

François Gardner, directeur général et greffier-trésorier

2024-08-169

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des citoyens interviennent et questionnent le conseil sur les améliorations appelées à bonifier leur sécurité sur la rue du Couvent à la suite d'incidents routiers survenus au cours des derniers mois.

Le maire indique que des discussions récentes ont eu lieu avec le ministère du Transport et de la Mobilité durable afin d'améliorer la sécurité sur la route Saint-Albert, en provenance de Warwick jusqu'à l'intersection de la rue Principale. De plus, une rencontre avec un spécialiste se tiendra sous peu avec l'objectif de revoir la signalisation notamment sur la rue du Couvent.

5. RÈGLEMENT 2024-03 : TARIFICATION SUR LA MISE EN FORME ET LA POSE D'ASPHALTE SUR LES RUES LAFRANCE ET LACHARITÉ

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert est régie par les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale;

Attendu que la Municipalité entend procéder aux travaux de pavage de sections des rues Lafrance et Lacharité;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. Nicolas Labbé lors de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2024;

Attendu que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 3 juillet 2024 et que ceux-ci déclarent avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

Attendu que ce règlement entraîne une dépense et que cette dernière a été dénoncée lors de la présente séance de même que son mode de financement, de paiement ou de remboursement;

Par conséquent, il proposé par M. Nicolas Labbé que ledit conseil de la municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2 Objet

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert peut faire exécuter les travaux nécessaires pour le pavage de sections des rues Lafrance et Lacharité, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le directeur général et greffier-trésorier en date du 3 juin 2024 laquelle fait partie intégrante comme annexe « A » ;

Article 3 Remboursement

Les dépenses occasionnées par la pose d'asphalte ou d'autre enduit similaire, exclusion faite de la mise en forme, seront payées par la Municipalité et les propriétaires riverains de la manière suivante :

Les deux tiers (2/3) du coût seront absorbés par les propriétaires de chaque côté de la rue, le un tiers (1/3) sera payé par la municipalité.

Les propriétaires des immeubles imposables en vertu du présent règlement pourront s'acquitter de l'endettement, en payant en trois versements égaux sans intérêts répartie sur trois ans.

Article 4 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction des dépenses décrétées au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Dominique Poulin, maire

François Gardner, directeur général
Greffier-trésorier

AVIS DE MOTION : 8 juillet 2024

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 8 juillet 2024

ADOPTION : 19 août 2024

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19 août 2024

PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET : 19 août 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-171

6. RÈGLEMENT 2024-04 : TARIFICATION SUR LA MISE EN FORME ET LA POSE D'ASPHALTE SUR LES RUES LANDRY ET TARDIF

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert est régie par les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale;

Attendu que la Municipalité entend procéder aux travaux de pavage de sections des rues Landry et Tardif;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. Nicolas Labbé lors de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2024;

Attendu que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 3 juillet 2024 et que ceux-ci déclarent avoir lu le présent règlement et renonce à sa lecture;

Attendu que ce règlement entraîne une dépense et que cette dernière a été dénoncée lors de la présente séance de même que son mode de financement, de paiement ou de remboursement;

Par conséquent, il proposé par M. Nicolas Labbé que ledit conseil de la municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2 Objet

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert peut faire exécuter les travaux nécessaires pour le pavage de sections des rues Landry et Tardif incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le directeur général et greffier-trésorier en date du 3 juin 2024 laquelle fait partie intégrante comme annexe « A » ;

Article 3 – remboursement

Les dépenses occasionnées par la pose d'asphalte ou d'autre enduit similaire, exclusion faite de la mise en forme, seront payées par la Municipalité et les propriétaires riverains de la manière suivante :

Les deux tiers (2/3) du coût seront absorbés par les propriétaires de chaque côté de la rue, le un tiers (1/3) sera payé par la municipalité.

Les propriétaires des immeubles imposables en vertu du présent règlement pourront s'acquitter de l'endettement, en payant en trois versements égaux sans intérêts répartie sur trois ans.

Article 4 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction des dépenses décrétées au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Dominique Poulin, maire

François Gardner, directeur général
Greffier-trésorier

AVIS DE MOTION : 8 juillet 2024

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 8 juillet 2024

ADOPTION : 19 août 2024

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19 août 2024

PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET : 19 août 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-172

7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AVENANT À LA CONVENTION

ATTENDU QUE la convention CEU92228 est intervenue entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la municipalité en décembre 2022 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QU'en application de la norme comptable sur les paiements de transferts, il y a lieu de modifier les modalités de versement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Albert est appelée à conclure l'avenant;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, soit autorisé à signer l'avenant 1 de la convention originale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-173

8. RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE, SERVICES DE LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le Gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour les services offerts par la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de croître;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent également une pression financière croissante;

ATTENDU QUE le taux de taxe de la Sûreté du Québec est actuellement déterminé unilatéralement, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert reconnaît l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale touchant notamment les services policiers;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu que la Municipalité de Saint-Albert demande formellement au Gouvernement du

Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sureté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-174

9. DOSSIER DD955, RATIFICATION DE LA TRANSACTION DU 1^{ER} AOÛT 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a intenté un recours judiciaire à la Cour supérieure visant à favoriser la fin des travaux de construction liés au dossier DD955;

ATTENDU QUE les deux parties en sont venues à un accord pour régler le litige;

ATTENDU QUE cet accord prévoit un calendrier de réalisation de travaux aux immeubles situés aux 17, 19 et 21 rue Lacharité ainsi qu'au 66, rue des Loisirs;

ATTENDU QUE ce calendrier prévoit un délai afin que ces immeubles deviennent conformes à la réglementation municipale et sécuritaires;

En conséquence, il est proposé par M. François Gosselin et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Albert ratifie la transaction intervenue le 1^{er} août 2024;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, soit autorisé à signer tout document relatif à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-175

10. MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE, SIGNALISATION DE LA ROUTE SAINT-ALBERT À LA RUE PRINCIPALE

Après discussion, ce point sera rediscuté à la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2024.

2024-08-176

11. ABATTEMENT D'UN ARBRE, FACE AU 1, AVENUE DES PINS

ATTENDU QU'une branche d'un pin mature s'est détachée de son arbre récemment sur une emprise municipale face au 1, avenue des Pins;

ATTENDU QUE cet arbre pourrait éventuellement s'effondrer en causant des dommages importants aux bâtiments situés à proximité ou se retrouver sur la voie publique;

ATTENDU QUE le directeur de la voirie a reçu deux soumissions d'élagueurs reconnus soit Guy Boucher Élagage de Saint-Valère au coût de 2 100 \$ avant taxes et de 1 275 \$ avant taxes de Vert Tige;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu

Que la Municipalité retienne la soumission de Vert Tige, au coût de 1 275 \$ avant taxes, et que l'abattage du pin soit réalisé dans le meilleur délai possible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-177

12. AVANCE DE FONDS AUX LOISIRS SAINT-ALBERT

Attendu que dans le cadre du Camp de jour 2024, l'administration relève du compte bancaire de Loisirs Saint-Albert;

Attendu que trois subventions confirmées pour la tenue du Camp de jour 2024 n'ont pas encore été reçues et déposées;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Albert procède sans délai à un transfert de 10 000 \$ dans le compte Loisirs Saint-Albert;

QUE lorsque les subventions prévues auront été reçues que la Municipalité récupérera cette somme pour sa propre administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-178

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION

Avis de motion est donné par M. François Gosselin, conseiller, qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement 2024-05 concernant le paiement des droits de mutation. Une copie du règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné, au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

2024-08-179

14. BILAN FINANCIER COMITÉ 12-18 SAINT-ALBERT – AMÉNAGEMENT DE LA SALLE GEORGES LACHARITÉ

ATTENDU QUE le Comité 12-18 a fait rapport des déboursés engendrés par des travaux de transformation de la salle Desjardins devenu en juin dernier la Salle Georges Lacharité;

ATTENDU QUE le Comité 12-18 a reçu une contribution financière de 25 000 \$ de la Caisse Desjardins Bois-Francs-Érable pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE le directeur de la voirie et un employé occasionnel ont effectué différentes tâches lors de ces travaux et que la Municipalité assume une partie de ses coûts de main d'oeuvre;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que la Municipalité a pris connaissance du bilan financier de ce projet de transformation et reconnaît que celui-ci bénéficiera à la collectivité pour plusieurs années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-180

15. ADMQ – COLLOQUE DE ZONE LE 17 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra un colloque pour la zone du Centre-du-Québec le 17 octobre 2024 au Complexe Le 55 de Bécancour;

ATTENDU QUE cette journée d'échange et d'information vise à soutenir les directeurs des municipalités;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

Que le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, M. François Gardner, soit autorisé à prendre part à cette rencontre;

Que la Municipalité assume les coûts d'inscription s'élevant à 143,72 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-181

16. JOURNÉE DES PERSONNES AÎNÉES 2024

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de soutien provenant de la Table de concertation des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska, dans le cadre de la Journée internationale des aînées le 1^{er} octobre;

Attendu que pour souligner cette journée annuelle la Table tiendra une activité le 3 octobre 2024 à la Salle du Canton de Warwick;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu

QUE la Municipalité alloue 50 \$ en soutien à la Table de concertation des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska en lien avec cet événement annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17. POINTS D'INFORMATION TRANSMIS PAR LE MAIRE

Le maire transmet de l'information touchant des décisions récentes de la MRC d'Arthabaska :

1. Adoption d'un règlement qui vise à permettre l'usage de conteneurs pour l'usage résidentiel, commercial, institutionnel. Les municipalités pourront modifier leur règlement de zonage respectif afin d'autoriser cet usage;
2. Adoption d'un règlement qui vise à encadrer l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires;
3. La MRC prépare un projet de mise en place de stationnement incitatif dans chacune des municipalités de la MRC afin de favoriser le covoiturage et le transport collectif. Ce projet inclurait des abris, des bancs et une station vélo dans chacune des municipalités.

18. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, procède à la lecture de la correspondance reçue.

2024-08-182

MISE À JOUR DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Attendu que le 17 octobre 2023 la municipalité a reçu du MAMH l'approbation du règlement 2023-06 lequel décrète un emprunt 330 838\$ dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine de traitements des eaux usées et des stations de pompage 1 et 2 et de la vidange des boues des étangs 1 et 2 des eaux usées;

Attendu que la Municipalité a reçu différentes soumissions au cours des dernières semaines pour différents travaux à être réalisés à l'usine de traitement des eaux usées;

Attendu que deux soumissions ont été reçues pour le remplacement des systèmes de télémétrie à la station d'épuration et au poste de pompage du Domaine Mon Repos en provenance de Kopers au coût de 42 310 \$ plus taxes auquel s'ajoute environ 2 000 \$ pour l'électricité et d'Automatisation JRT au coût de 52 600 \$ avant taxes ;

Attendu que les travaux nécessitent l'achat d'un enregistreur au coût de 2 991 \$ avant taxes tel que présenté par Automatisation JRT;

Attendu que Ventilation Bois-Francis a déposé une soumission de 3 520,58 \$, avant taxes, pour la mise à jour de la ventilation;

Attendu que la Municipalité a également reçu une soumission provenant des Pompes R. Fontaine pour de la réparation sur une pompe de rechange, utilisée à l'usine, incluant un déchiqueteur, au coût de 7 228 \$ avant taxes;

Il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu

De procéder aux travaux de mise à jour de l'usine de traitement des eaux usées au coût total de 58 049,67 \$ avant taxes en retenant les soumissions suivantes :

- Le remplacement des systèmes de télémétrie par l'entreprise Kopers;
- L'achat d'un enregistreur auprès d'Automatisation JRT;
- La mise à jour de la ventilation en faisant appel à Ventilation Bois-Francis;
- La réparation d'une pompe et l'ajout d'un déchiqueteur avec Pompes R. Fontaine

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

2024-08-183

AUTRES CORRESPONDANCES REÇUES

1. Confirmation du soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) au montant de 869 834 \$;
2. Invitation de la Table des MRC du Centre-du-Québec au dévoilement des priorités régionales en occupation et vitalité des territoires (OVT) le 3 octobre 2024 à Nicolet;
3. Remerciement du Défi-Vélo de la Maison des greffés Lina Cyr pour leur passage sur le territoire de la Municipalité le 12 juillet 2024;
4. UPA Centre-du-Québec : invitation aux portes ouvertes de l'événement annuel « Mangeons local » le 8 septembre 2024 à Parisville;
5. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : confirmation de l'aide de 20 000 \$ du député Sébastien Schneeberger;
6. Invitation du Conseil régional en développement social (CRDS) : tournée régionale touchant le logement et l'habitation le 4 septembre 2024 à la Légion royale canadienne de Victoriaville;
7. Centraide Centre-du-Québec : demande de soutien financier.

2024-08-184

DÉFI DES APPALACHES 2024 – INSTALLATION DE CHAPITEAUX À SAINT-ALBERT

Attendu que dans le cadre du Défi des Appalaches, événement qui propose des randonnées à vélo, prévu pour le 14 septembre 2024, le comité organisateur demande à la Municipalité la possibilité d'installer deux chapiteaux sur le stationnement situé à proximité du parc municipal;

Attendu que dans le cadre de cette activité des producteurs locaux sont invités à offrir leurs produits pour des dégustations et découvertes;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et retenu

QUE la Municipalité accepte la demande du Défi des Appalaches afin de favoriser les arrêts des cyclistes à Saint-Albert.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

Aucune affaire nouvelle est soumise par les personnes présentes.

18. QUESTION DIVERSES

Aucune question n'est posée aux élus.

2024-08-185

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Diane Kirouac de lever la séance ordinaire du 19 août 2024 à 20 h 07. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Dominique Poulin
Maire

François Gardner
Directeur général, greffier-trésorier